

Berne, le 6 septembre 2018

Communiqué de presse**«Handicap & politique 3/18 »****L'inclusion dans les loisirs, la culture et le sport**

Bien sûr, les personnes handicapées s'intéressent à la culture. Elles aiment aussi s'amuser et faire du sport durant leurs loisirs, comme tout le monde et c'est leur droit. Cependant, pour que les personnes avec et sans handicap puissent vivre ensemble de façon évidente, il faut évoluer vers une nouvelle réflexion et un partage des privilèges.

Les 1,8 million de personnes handicapées en Suisse ont le droit de participer à la vie culturelle et sportive sur un pied d'égalité. Elles n'ont pas à le demander, et cela ne relève pas non plus d'un acte de charité. Non, c'est un engagement que la Suisse a pris en 2014, lorsqu'elle a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Depuis lors, des mesures visant à assurer cette participation ont dû être mises en œuvre dans notre pays. Dans la réalité toutefois, cette mise en œuvre prend plus de temps. La dernière édition de notre revue «[Handicap & politique](#)» s'intéresse de près aux acteurs de la vie sociale qui portent une attention particulière à des besoins différents de leurs congénères. Rendre les activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles au plus grand nombre dès le départ est une question d'attitude et de respect.

La politique sociale dans le dernier «Handicap & politique»

Thème récurrent des réductions dans les prestations complémentaires: dans quelle mesure les organisations de personnes handicapées, de seniors et leurs alliés sont-ils disposés à soutenir la réforme?

Système de la santé en Suisse: la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N) veut réduire les coûts en limitant l'accès aux traitements médicaux.

Les recours en matière de droit des assurances sociales devant les tribunaux cantonaux devraient entraîner des frais et la réforme de la LPGA donnerait davantage de pouvoir encore aux compagnies d'assurance. Nous disons donc «non» à la Loi sur la surveillance des assurés. Un non à cette loi signifie un oui à la démocratie!

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

031 390 39 39 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.